Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260409-2026_03_09-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 9 AVRIL 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES COMMISSIONS COMPETENTES EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 9 avril 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 34

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, M. FOSSÉ, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme BUSSENEAU, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
Mme BUSSENEAU donne pouvoir à Mme LE HENO jusque 18h24
M. DELLA donne pouvoir à Mme DUIC

Mme LOPEZ-LE GOFF arrive à 18h11

M. JESTIN est élu secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M. LE MAIRE

Suite à l'installation du Conseil municipal le 20 mars 2026, plusieurs commissions sont à mettre en place afin de gérer les procédures de marchés publics et de délégation de service public.

La commission d'appels d'offres

La commission d'appels d'offres (CAO) est compétente pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxes est égale ou supérieure aux seuils européens.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260409-2026_03_09-DE

Elle est composée du Maire et de cinq membres titulaires issus du Conseil municipal et élus au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Cinq suppléants sont élus selon les mêmes modalités.

Une seule liste a été déposée :

Titulaires	Suppléants	Vote
Philippe JESTIN	Mireille PEYRE	Pour :35
Patrick LE GUENNEC	Marie Laure BUSSENEAU	Contre : 0
Annick LE GAL	Claude LE HEN	Abstention : 0
Benoit FUCHS	Gilles HENAFF	
Maela COHO	Guénola LE HUEC	

La commission de délégation de service public

La commission de délégation de service public (CDSP) est compétente dans la procédure de choix de l'attributaire d'une délégation de service public.

Elle est composée du Maire et de cinq membres titulaires, issus du Conseil municipal et élus au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Cinq suppléants sont élus selon les mêmes modalités.

Une seule liste a été déposée :

Titulaires	Suppléants	Vote
Philippe JESTIN	Françoise DUMONT	Pour :35
Mireille PEYRE	Patrick LE GUENNEC	Contre : 0
Remy COQUELIN	Claude LE HEN	Abstention : 0
Benoit FUCHS	Gwenola LE COZ	
Maela COHO	Guénola Le Huec	

La commission consultative des services publics locaux

Instaurée par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) associe des membres du Conseil municipal et des associations d'usagers.

Elle examine chaque année les rapports établis par les gestionnaires de délégations de service public (piscine, réseau de chaleur bois, fourrière automobile) ainsi que les bilans d'activité des régies municipales dotées de l'autonomie financière (régie des pompes funèbres). Elle est également consultée pour toute nouvelle délégation de service.

Outre les représentants d'associations locales qui seront sollicitées pour désigner leurs représentants, la commission est composée du Maire et de six membres titulaires, issus du Conseil municipal et élus au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Six suppléants sont élus selon les mêmes modalités.

Une seule liste a été déposée :

Titulaires	Suppléants	Vote
Philippe JESTIN	Françoise DUMONT	Pour :35
Mireille PEYRE	Patrick LE GUENNEC	Contre : 0
Remy COQUELIN	Claude LE HEN	Abstention : 0
Philippe JUMEAU	Guénola LE HUEC	
Benoit FUCHS	Gwenola LE COZ	
Maela COHO	Armel GONTIER	

La commission de contrôle financier

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260409-2026_03_09-DE

Cette commission est obligatoire pour les collectivités dont les recettes annuelles de fonctionnement sont supérieures à 75 000 € et qui concluent avec des entreprises des conventions financières comportant des règlements périodiques. La commission examine les comptes détaillés des opérations menées dans ce cadre.

2 membres du Conseil municipal siègent à la commission, qui peut comprendre également des experts financiers.

Sont proposés pour siéger au sein de cette commission :

Une seule liste a été déposée :

Titulaires	Suppléants	Vote
Philippe JESTIN	Julien HEMON	Pour :35 Contre : 0 Abstention : 0
Catherine LANCELOT	Veronique PLESTAN	

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1414-1, L1414-2 et L1414-5,

Considérant les listes proposées pour ces élections,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : OPTE pour le vote à main levée pour l'élection des représentants du Conseil municipal au sein des commissions susdites (unanimité requise).

Article 2 : ELIT selon les conditions précités les membres des différentes commissions compétentes en matière de marchés publics et délégations de service public.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★